

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Jacqueline Galant, Ministre de la Simplification
administrative, concernant
**Le suivi accordé à l'annonce du choc de simplification
administrative et les échanges avec les Ministres fédéraux**

Fin mars 2025, les deux Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne ont adopté une stratégie commune pour un choc de simplification. C'était une opération inédite que deux Gouvernements, 10 Ministres et les administrations se mobilisent pour présenter un choc de simplification administration, bien nécessaire à la Wallonie ainsi qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La méthodologie étant posée, place aux propositions concrètes. Chaque Ministre fonctionnel reste, bien entendu, titulaire et responsable de son département et de la mise en œuvre de toutes ces simplifications.

Vous aviez indiqué votre ambition de rencontrer chaque Ministre fédéral – et pas uniquement la Ministre Matz en charge de la Simplification administrative – dans l'objectif d'avancer ensemble.

Madame la Ministre, je souhaite faire le point avec vous. Depuis l'annonce du choc de simplification administrative, avez-vous rencontré tous les Ministres fédéraux? Que ressort-il de vos rencontres? Quel est le timing de ces échanges et de la mise en œuvre des mesures en Région wallonne?

Réponse de la Ministre Galant:

[Décembre 2025]

Comme l'honorable membre le mentionne, fin mars 2025, les 2 Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne ont adopté une stratégie commune pour un choc de simplification administrative. Depuis lors, les 10 ministres des 2 Gouvernements ont continué à y travailler dans leurs compétences respectives.

À cette date, je m'étais engagée à faire preuve de transparence et à communiquer à intervalles réguliers un monitoring des mesures proposées par mes collègues et approuvées par le Gouvernement. Cet état des lieux vient d'être présenté pour la Région wallonne, avec une liste (non exhaustive) de plus de 100 mesures déjà prises dans tous les domaines, dans toutes les compétences et par tous les ministres depuis le début de la législature.

Comme annoncé, ce travail se fait en continu, avec des mesures de simplification qui s'alimentent tout au long de la législature étant donné que le Choc de simplification repose sur une méthodologie dynamique et évolutive. Dans cette optique, l'approche méthodologique retenue pour monitorer les avancées concrètes obtenues au fil de la législature repose sur un suivi rigoureux:

- des mesures actées par le Gouvernement;
- des publics-cibles concernés;
- du ou des bénéfices concrets générés, à terme, pour les usagers (en matière de réduction des charges administratives, de délais de traitement ou d'accessibilité aux démarches par exemple);
- du ou des principes directeurs de la simplification administrative activés.

Je lui confirme par ailleurs avoir rencontré plusieurs de mes homologues du Gouvernement fédéral pour évoquer la simplification administrative. Dans le contexte de mille-feuilles administratifs qu'est la Belgique et de l'interdépendance des niveaux de pouvoir, cette dynamique de collaboration s'avère en effet très importante pour simplifier la vie de nos concitoyens et de nos entreprises. C'est à ce sujet que j'ai déjà eu des rencontres avec plusieurs de ceux-ci, outre la Ministre Matz, la Ministre Simonet, le Ministre Van Peteghem qui ont en charge des aspects de simplification ou de digitalisation. Je participe par ailleurs, avec mes collègues Ministre-Président et Ministre de l'Économie, aux travaux du plan interfédéral « *Make 2025-2030* » qui comprend un groupe de travail relatif à la simplification administrative. L'occasion pour moi de porter la voix et l'ambition de la Wallonie, en insistant notamment sur la nécessité d'accélérer et de renforcer les collaborations entre l'État fédéral et les entités fédérées, particulièrement concernant l'échange de données qui contribue au principe du « *Only once* », une de nos priorités.